



CONSEIL
COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Salavaux, le 27 septembre 2016

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS

Séance du 27 septembre 2016

Présidence : M. Florian Failloubaz

Délégation de compétences pour la législature 2016-2021

Vu le préavis municipal no 2016/05,
Vu le rapport de la commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le conseil communal décide d'octroyer à la municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021 :

- l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières de même que sur la constitution des sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 60'000.- par cas, mais avec une limite de CHF 300'000.- pour l'ensemble de la législature,
- l'autorisation générale de plaider devant les instances judiciaires ou administratives touchant la commune comme demanderesse ou défenderesse, plaignante ou partie civile et de prendre toute conclusion ou de souscrire à toute transaction,
- l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.- par cas.

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :


Florian Failloubaz

Conseil communal de Vully-les-Lacs



La Secrétaire :


Anne Rochat